

RAPPORT N° 05/1-23
au Conseil Municipal

OBJET

**TARIF DE LOCATION DES INSTRUMENTS
DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE «LOULOU PITOU»**

Dans le souci d'élargir l'accès à l'éducation artistique et à la culture, l'Ecole Municipale de Musique (et de Danse) «Loulou PITOU» se propose de mettre à disposition des élèves débutants en priorité ou dans les cas de pratiques collectives, des instruments de musique.

Le parc locatif d'instruments de l'EMMD se compose de :

- 3 flûtes traversières,
- 3 saxophones alto,
- 6 accordéons.

Ce parc évoluera chaque année en fonction des besoins et des acquisitions nouvelles

Le prêt est établi sur un semestre de l'année scolaire en cours, avec possibilité de prolongation sur le deuxième semestre, selon des modalités de location définies en annexe.

Je vous propose d'adopter un tarif de location unique, comme suit :

Grille tarifaire semestrielle pour la location d'instrument	
Flûte traversière	
Saxophone alto	60,00 €
Accordéon	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 05/1-23
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 11 mars 2005

OBJET

**TARIF DE LOCATION DES INSTRUMENTS
DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE «LOULOU PITOU»**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-23 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Patricia SALIMINA, 10^{ème} Adjointe au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte les tarifs de location des instruments de l'Ecole Municipale de Musique (et de Danse) «Loulou PITOU».

ARTICLE 2

Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005

LE DÉPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTORIA

MODALITES DE LOCATION D'INSTRUMENT DE MUSIQUE

Article 1 - objet du prêt

L'école municipale de musique et de danse (EMMD) « Loulou Pitou » offre la possibilité de mettre à disposition des parents des élèves débutants, un instrument de musique. Cette période de prêt leur permet d'envisager l'achat de l'instrument tout en vérifiant que l'élève est réellement motivé par la pratique de l'instrument choisi.

Article 2 - durée

Le prêt s'établit sur une première période de l'année scolaire en cours (d'août à décembre), avec possibilité de prolongation sur une seconde période (de janvier à juin).

Il prendra fin de façon anticipée si l'élève ne suit plus le cours dans l'établissement ou en cas de mauvaise utilisation de l'instrument.

A échéance du contrat, l'instrument sera restitué à l'EMMD en présence du professeur d'instrument.

Pour la 1^{ère} période, la date de restitution correspond à la dernière semaine avant les vacances de décembre.

Pour la 2^{ème} période, la date de restitution correspond à la dernière semaine avant les vacances de juillet.

Article 3 - indemnité

Le règlement du loyer de 60,00 € s'effectue soit dans sa totalité, soit de façon fractionnée mais avec obligatoirement un versement minimum de 20,00 € à la signature du contrat.

L'échéancier pour le règlement fractionné est le suivant :

Pour la première période	
à la signature du contrat - minimum	20 €
avant le 15 octobre - deuxième tiers	20 € ou solde 40 €
avant le 1 ^{er} décembre - dernier tiers	20 €
Pour la seconde période	
à la signature du contrat - minimum	20 €
avant le 15 mars - deuxième tiers	20 € ou solde 40 €
avant le 1 ^{er} juin - dernier tiers	20 €

Article 4 - condition d'attribution, de livraison et de restitution

Les parents qui souhaitent bénéficier de la location d'instrument remplissent une demande de mise à disposition. Ces demandes seront honorées en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes, du nombre de périodes de location déjà attribué et des instruments disponibles. Les élèves débutants sont prioritaires.

A la livraison le bénéficiaire reconnaît en présence du professeur spécialiste que l'instrument est en bon état d'utilisation et de fonctionnement.

La restitution s'opère dans les mêmes conditions que pour la livraison, le professeur vérifie le bon état de marche de l'instrument en présence du bénéficiaire qui s'engage à le rendre avec tous les accessoires dans un état identique aux dates précisées dans l'article 2.

Article 5 - entretien

L'emprunteur s'engage à effectuer une bonne utilisation de l'instrument afin de le maintenir en parfait état.

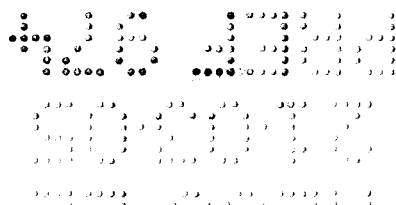
L'état de l'instrument sera contrôlé régulièrement par le professeur au cours de l'année scolaire et automatiquement à la veille des congés de l'été et de l'hiver austral.

L'EMMD prendra en charge les réparations au seul titre de l'entretien courant.

Article 6 - assurance - dommages

1 - Dès la livraison de l'instrument, celui-ci est placé sous la responsabilité totale du bénéficiaire jusqu'à sa restitution. L'assurance de la Mairie ne couvre en aucun cas les sinistres (détériorations, perte ou vol) pouvant survenir sur les lieux d'études, de répétitions ou de concerts organisés par la municipalité.

2 - En cas de dégradation, de perte ou de vol, l'emprunteur supportera le coût intégral des réparations ou du remplacement de l'instrument en fournissant la facture correspondant à l'intervention. Les réparations seront faites chez un luthier agréé par l'EMMD (voir liste au secrétariat de l'école).



CONTRAT DE LOCATION

Je soussigné(e),

représentant légal de.....

demeurant.....

.....

certifie avoir reçu en prêt, ce jour et pour la période suivante.....

l'instrument suivant	
inventorié sous le n°	
n° de série	
accessoires	
valeur marchande à la date de la signature du contrat	

et m'engage à respecter l'ensemble des modalités de location des instruments de musique inscrits dans les «modalités de location d'instrument de musique» jointes au contrat.

Etat d'utilisation et de fonctionnement	Date de livraison	Date de restitution
Observations	Nom et signature du professeur	Nom et signature du professeur

Signature à la livraison

Signature à la restitution

A Saint-Denis, le
à faire précéder de la mention *Lu et approuvé*

A Saint-Denis, le
à faire précéder de la mention *Lu et approuvé*

Observation : nombre de périodes louées :

.....

VALEUR DES INSTRUMENTS MIS EN LOCATION

Année d'achat	Libellé instrument	Prix d'achat
2004	Flûte Traversière d'études <i>Jupiter</i>	737,33 €
	Saxophone alto d'études <i>Yamaha</i>	1 020,00 €
	Saxophone alto d'études <i>Jupiter</i>	921,66 €
2004	Accordéon <i>Ballone Burini</i>	1 770,00 €
2002	Accordéon <i>Gavotta verte</i>	2 250,00 €
	Accordéon <i>Gavotta verte</i>	2 143,00 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 11/3/05
En annexe à la Délibération N° 05/11-23

LE MAIRE

